



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

taux

Question écrite n° 48094

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les inquiétudes exprimées par les horticulteurs et les pépiniéristes quant aux répercussions sur la profession de l'augmentation du taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 7 % à 10 % à partir de janvier 2014. En effet, ce secteur subit un doublement de la TVA en deux ans puisqu'il avait déjà connu une hausse de 5,5 % à 7 %. Une étude récente de l'Observatoire économique et financier des exploitations horticoles et pépinières montre que 45 % de ces entreprises sont classées de fragiles à sensibles. Leurs revenus sont classés parmi les trois plus faibles de l'agriculture depuis deux ans. Alors que cette filière de production est l'une des seules à ne pas être aidée dans le cadre de la politique agricole commune, il lui demande la réintégration des produits horticoles dans la liste des produits à un taux de TVA réduit.

### Texte de la réponse

A partir du 1er janvier 2014, les taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont modifiés comme suit : le taux normal est fixé à 20 % et le taux réduit de 7 % est porté à 10 %. Dans ce cadre, les produits de l'horticulture, répondant à la définition des produits d'origine agricole non transformés, sont soumis au taux de 10 % au 1er janvier 2014 en application des dispositions du 3° de l'article 278 bis du code général des impôts (CGI). Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour répondre aux préoccupations exprimées par les professionnels quant à la sauvegarde des emplois. Ainsi le secteur horticole, intensif en main d'oeuvre, bénéficiera largement du crédit d'impôt, lui permettant d'amortir les effets de la hausse de la TVA.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Giran](#)

**Circonscription :** Var (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48094

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** Économie et finances

**Ministère attributaire :** Économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 janvier 2014](#), page 590

**Réponse publiée au JO le :** [4 février 2014](#), page 1066